



Grade licence - Diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un grade licence. Grade licence - Diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques. 2016, Université de Nantes. hceres-02036143

HAL Id: hceres-02036143

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02036143>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport d'évaluation
Formation conduisant à un diplôme
conférant le grade de licence

Diplôme de formation générale en
sciences pharmaceutiques

- Université de Nantes

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Evaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Santé

Établissement déposant : Université de Nantes

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Le Diplôme de formation générale (DFG) en santé correspond aux trois années du 1^{er} cycle d'études permettant l'obtention du grade de licence (180 ECTS, european credit transfer system). Le DFG a pour but l'acquisition progressive de connaissances scientifiques générales et de savoir-faire pluridisciplinaires en sciences exactes, sciences biologiques, sciences médicales et sciences du médicament.

La Première année commune aux études de santé (PACES) est organisée à la faculté de médecine de Nantes, avec retransmission vidéo des cours magistraux (CM) et enregistrement en podcast (plateforme Madoc). Elle comprend un socle commun de sept unités d'enseignement (UE, intégrant CM et travaux dirigés ou TD) autour duquel s'articule une UE spécifique à chacune des filières : maïeutique, médecine, odontologie et pharmacie auxquelles s'est ajoutée depuis 2013 la filière de masso-kinésithérapie. Les étudiants peuvent présenter un ou plusieurs concours, certains programmes étant totalement ou partiellement mutualisés. L'accès en 2^{ème} année de chaque filière est réglementé par un *numerus clausus*. Les 2^{ème} et 3^{ème} années (60 ECTS par an), propres à chaque filière, visent à approfondir les bases acquises en PACES avec pour finalité l'orientation des étudiants vers les différents métiers de santé offerts par les parcours.

Pour le secteur de la pharmacie, il s'agit notamment de la préparation aux métiers de l'officine, de la biologie médicale, de la pharmacie hospitalière, de l'industrie et la recherche. Pour cela, des enseignements plus appliqués et préparant à la vie professionnelle (travaux pratiques (TP), stages, etc.) sont intégrés à la formation dès la 2^{ème} année du DFG.

Evaluation de la PACES

Synthèse de l'évaluation

Le but de l'offre de formation de la PACES est de permettre l'acquisition de connaissances transversales dans les différents domaines de la santé, offrant aux étudiants la possibilité de choisir s'ils le souhaitent l'ensemble des filières en maïeutique, médecine, odontologie et pharmacie. La PACES a été mise en place à Nantes à la rentrée universitaire 2010-2011 pour les quatre formations de santé. En septembre 2013, la formation de kinésithérapie a été intégrée à la PACES nantaise.

Les efforts faits pour permettre une véritable mutualisation, notamment pédagogique, méritent d'être soulignés, ainsi que la très forte participation des étudiants au tutorat (95 % des étudiants inscrits). Parallèlement, les étudiants disposent d'un accès performant à l'information et aux outils pédagogiques ainsi que d'un accès très large sur le plan des horaires à la bibliothèque universitaire, ce qui leur permet de travailler dans de bonnes conditions. Ces aides à la préparation au concours sont également visibles au travers de la large numérisation des cours ainsi disponibles en podcast.

Pour autant, beaucoup d'informations manquent dans le dossier fourni, laissant supposer une difficulté à mettre en place un véritable suivi des étudiants aussi bien pour celles et ceux qui ont réussi (type de bac, mention, impact du redoublement, nombre de filières choisies, etc.) que pour celles et ceux qui sont en situation d'échec aussi bien en sortie de 1^{er} (S1) que de 2^{ème} semestre (S2), avec une offre de réorientation limitée.

L'absence d'un réel conseil de perfectionnement, outil précieux dans le pilotage d'une formation universitaire, est également à regretter. Parmi les missions qu'il pourrait endosser, la prise en compte de l'évaluation des UE par les étudiants, qui existe depuis peu et qui ne semble pas encore faire l'objet d'une analyse fine, contribuerait à l'amélioration du fonctionnement et des résultats au concours.

Points forts :

- Mutualisation pédagogique (avec équipe pédagogique conséquente et multidisciplinaire), logistique et administrative entre les filières de PACES.
- Tutorat bien développé.
- Numérisations des cours (podcast).
- Importante politique de communication et d'information auprès des étudiants tout au long de l'année.
- Très large ouverture de la bibliothèque universitaire.

Points faibles :

- Données manquantes sur les résultats des étudiants en fonction du baccalauréat et de la mention, du nombre de filières choisies, du redoublement, etc.
- Suivi très limité des étudiants en situation d'échec.
- Absence d'un réel conseil de perfectionnement.
- Usage de l'évaluation des enseignements par les étudiants peu précisé.

Conclusions :

La PACES de Nantes apparaît comme étant fortement attractive, dynamique et globalement bien organisée, tant au niveau de l'enseignement que du concours.

Une réelle politique d'information et de communication a été mise en œuvre pour les étudiants tout au long de l'année sur les contenus pédagogiques (assurés par une équipe enseignante conséquente et riche de professionnels cliniciens), les possibilités de réorientations (avec notamment des passerelles établies avec d'autres établissements partenaires nantais), et les études spécifiques à chaque filière (en termes de durée et programmes, de débouchés offerts, etc.). Les étudiants peuvent bénéficier d'un tutorat de qualité, qui connaît d'ailleurs un grand succès puisque 95 % d'entre eux y sont inscrits.

Cependant, certaines pistes d'amélioration peuvent être proposées, en particulier sur le suivi des étudiants en difficulté d'apprentissage ou en voie d'abandon, en nommant peut-être des tuteurs, en créant un semestre rebond, ou en développant les filières de réorientation attractives notamment pour les « reçus/collés ».

La capacité d'accueil étant limitée, les composantes de santé devraient rapidement réfléchir à des solutions si le nombre d'inscrits continue à croître tous les ans.

La formation devrait rapidement améliorer son pilotage, en définissant un réel conseil de perfectionnement. De plus, la formation de PACES nantaise pourrait gagner en lisibilité si certaines données manquantes dans le dossier fourni étaient renseignées, par exemple *i)* les résultats des étudiants en fonction du nombre de filières choisies et/ou de la mention au baccalauréat, *ii)* la proportion de redoublants et les effets du redoublement sur la réussite au concours, toutes filières confondues et par filière, et *iii)* l'autoévaluation (moyens mis en œuvre, acteurs).

Analyse

OBJECTIFS DE LA PACES ET MODALITES PEDAGOGIQUES	
1- Information des étudiants sur la PACES	<p>Une journée porte ouverte est organisée pour les lycéens, et les enseignants et les étudiants participent à des réunions dans les lycées et les salons.</p> <p>De nombreux moyens/outils d'information sur la PACES sont relayés par la plateforme Moodle de l'Université de Nantes.</p> <p>Les débouchés offerts à l'issue de la PACES en cas d'échec au concours pourraient être largement développés eu égard au taux d'échecs en constante augmentation du fait de l'évolution des effectifs et d'une stabilisation des <i>numerus clausus</i>.</p>

<p>2- Structure et organisation de la PACES</p>	<p>Les enseignements sont réalisés sous forme de CM et de TD. Les CM sont dispensés dans trois amphithéâtres d'une capacité totale de 1500 places par relais vidéo. Les technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE) sont utilisées en vue de la diffusion des supports de cours (à l'exception des cours d'anatomie) sur la plateforme Moodle. Les TD ont peu de chances d'être fortement interactifs eu égard à l'importance des groupes constitués (150 à 200 étudiants par groupe de TD).</p> <p>L'offre de formation de la PACES s'articule sur deux semestres pour toutes les filières et permet de valider 60 ECTS. Elle est dispensée sous forme d'un socle de sept UE communes à toutes les filières réparties sur l'année (30 ECTS au S1 et 20 ECTS au S2) autour duquel s'articulent au S2 des UE spécifiques à chaque filière (10 ECTS). Toutes les UE, communes ou spécifiques, sont pondérées d'un coefficient, parfois fort, en fonction de la filière choisie.</p> <p>La formation est organisée selon un volume horaire global d'environ 550 heures avec la répartition suivante : le tronc commun comprend 271,5 heures en S1 et 223 heures en S2 (dont respectivement 20 % et 17,5 % d'enseignements sous forme de TD) et les UE spécifiques ont un volume de 56 heures (dont un quart assuré sous forme de TD).</p> <p>Il n'existe pas de mutualisation d'UE avec d'autres établissements.</p>
<p>3- Organisation du concours</p>	<p>A la fin de chaque semestre (en décembre sur deux jours et en mai sur trois jours), les étudiants passent les épreuves classantes de la (des) filière(s) dans laquelle (lesquelles) ils se sont inscrits. Toutes les épreuves sont écrites sous forme de QCM (questions à choix multiple) à réponse simple ou multiple, ou de QIM (questions à items multiples) à réponse vrai/faux, à l'exception de l'étymologie qui est une épreuve rédactionnelle bénéficiant d'une double correction. Cependant, il n'est pas précisé si un 3^{ème} correcteur est sollicité en cas d'écart de notation entre les deux correcteurs et à partir de combien de points d'écart.</p> <p>L'organisation matérielle du concours et la correction des épreuves de type QCM/QIM, par lecture optique, sont assurées par des prestataires privés (les conditions de sécurité et la contractualisation pour la confidentialité ne sont pas précisées). La surveillance des épreuves est assurée par les enseignants des composantes du pôle santé. Aucune précision n'est donnée sur les méthodes d'évaluation des épreuves (distribution des réponses, histogramme). Est évoquée le développement d'une démarche de réflexion dans les cours, TD et questions d'examen pour ne pas sélectionner que sur la mémoire.</p>
<p>DISPOSITIFS D'AIDE A LA REUSSITE</p>	
<p>4- Dispositifs en place</p>	<p>L'aide à la préparation au concours se traduit par la mise en place de plusieurs dispositifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une semaine de pré-rentree, en présence de tuteurs et d'enseignants, avec remise à niveau dans certaines matières et conseils sur les méthodes de travail à acquérir ; - une place importante du numérique se traduisant par une proportion élevée (les deux tiers) de cours disponibles en podcast, par l'existence de forums d'échanges entre étudiants ou avec les enseignants, par la mise à disposition des ressources numériques à la bibliothèque universitaire de santé (600 places) sur de très larges plages horaires (15 heures/jour), tous les jours de la semaine grâce à l'initiative « NOCTAMBU » ; - l'existence d'un tutorat « dynamique » : 95 % des étudiants de PACES se sont inscrits au tutorat sur les trois dernières années. Très structuré, ce tutorat a de multiples objectifs. Les tuteurs de groupes (25-30 étudiants) et de matières proposent, en lien avec un enseignant référent, une aide au niveau de la pédagogie (via des exercices d'entraînement, la réalisation de concours blancs, etc.), et représentent également un soutien psychologique au cours de l'année de PACES. Les tuteurs participent par ailleurs à des actions de communication dans les lycées ou divers salons. <p>La prise en charge des étudiants en difficulté d'apprentissage ou en voie d'abandon est peu détaillée dans le dossier fourni, si ce n'est le fait qu'ils peuvent prendre contact avec les enseignants, la scolarité ou le tutorat.</p> <p>Un accueil spécifique des étudiants étrangers est organisé dans le cadre de la maison des étudiants étrangers de la Francophonie.</p>

5- Réorientation	<p>Avant la fin du S1 (fin novembre), une réunion d'information est programmée pour informer les étudiants sur de possibles réorientations auprès d'établissements partenaires nantais proposant une classe préparatoire <i>Physique, chimie, sciences de l'ingénieur</i>, un diplôme d'ingénieur en informatique ou d'autres formations à l'université. Le dossier fourni fait état d'une négligence des étudiants sur ces possibilités qui leur sont offertes, ce qui conduit bon nombre d'entre eux à se réorienter principalement vers les Instituts de formation en soins infirmiers (IFSI), l'UFR (unité de formation et de recherche) de sciences, et à un moindre degré, le droit ou les STAPS (sciences et techniques des activités physiques et sportives). Environ 5 à 10 % des étudiants sont réorientés vers d'autres formations à l'issue du S1. On peut toutefois regretter le manque de conventions formalisées avec d'autres établissements.</p> <p>A la fin du S2, à l'issue du classement final dans les différentes filières, si les étudiants ne sont pas classés en rang utile mais justifient d'une moyenne supérieure à 10/20 (« reçu-collé »), un redoublement (pour les primants) ou une réorientation (pour les primants et doublants) est possible. Pour cela, différentes passerelles ont été établies avec l'UFR de sciences de Nantes (avec possibilité de validation de la 1^{ère} année de licence (L1) <i>Advanced biology training</i> ou d'autres parcours et admission directement en 2^{ème} année de licence, L2) ou avec des écoles d'ingénieurs du réseau Polytech. Il est par ailleurs fait mention que les étudiants « reçus-collés » sont dispensés de l'écrit d'admission pour intégrer les IFSI pendant un an, ce qui leur permet de passer directement l'oral d'admission.</p> <p>Dans le cas où les étudiants ne sont pas classés en rang utile et ont obtenu une moyenne inférieure à 10/20 (« collé »), aucune information n'est disponible sur de possibles passerelles.</p> <p>De façon générale le dossier fourni contient peu d'informations sur le devenir des étudiants « collés » et sur le taux de redoublement.</p>
6- Réinscriptions ultérieures	<p>Pour les étudiants n'ayant pas obtenu la moyenne de 10/20 (étudiants « collés ») et dont le classement est environ trois fois le <i>numerus clausus</i> des cinq filières, une réorientation est conseillée dans une autre composante de l'université (souvent en L1 <i>Sciences de la vie</i>) afin de valider les 60 ECTS. Ceci devrait permettre aux étudiants de gagner en maturité, avant d'envisager s'ils le souhaitent un éventuel redoublement en PACES. Pour la rentrée 2014, cela a concerné une dizaine d'étudiants. Il est toutefois difficile d'apprécier l'efficacité de ce dispositif, car le dossier ne précise pas si les redoublants ont été classés en rang utile dans l'une des filières de leur choix.</p>
TAUX DE REUSSITE ET SUIVI DES ETUDIANTS	
7- Effectifs et résultats	<p>Le nombre d'inscrits en PACES est en augmentation constante, passant de 1262 pour l'année universitaire 2010-2011 à 1518 en 2014-2015. Cette progression concerne toutes les filières, avec des pics de progression variables selon les années.</p> <p>En moyenne, autour de 70 % des inscrits en PACES présentent le concours de médecine, contre 17,5 % pour la maïeutique, 26 % pour l'odontologie, 20 % pour la pharmacie et 39 % pour la kinésithérapie.</p> <p>Sur les cinq dernières années, la réussite moyenne dans les différentes filières est la suivante : autour de 23 % en médecine, 12 % en maïeutique, 11 % en odontologie, 38 % en pharmacie (avec une moyenne de 45 % sur les années 2010-2011 et 2011-2012 qui tend à se stabiliser autour de 33 % sur les trois dernières années) et 10,5 % en kinésithérapie. Pour les années 2013-2014 et 2014-2015, des données chiffrées montrent qu'environ 50 % et 75 % des étudiants ne s'inscrivent qu'à un seul ou deux concours, ceci afin d'optimiser les chances de réussite. Seuls 5 % des étudiants tentent les concours des cinq filières.</p> <p>Le taux de redoublement et les effets du redoublement sur la réussite au concours ne sont pas renseignés, pas plus que les résultats des étudiants en fonction du nombre de filières choisies.</p> <p>La très grande majorité (environ 90 %) des étudiants de la PACES proviennent de la région Pays de la Loire, ce qui fait de l'université nantaise un établissement de proximité.</p>

	<p>La quasi-totalité des inscrits à la PACES a obtenu un baccalauréat S (scientifique) avec une mention supérieure ou égale à la mention assez-bien.</p> <p>Si les flux d'étudiants en termes d'origine géographique, de baccalauréat et de mentions obtenues ont été bien décrits, les résultats aux différents concours en fonction de ces critères n'ont pas été précisés.</p>
<p>8- Suivi des étudiants réorientés</p>	<p>Sur l'ensemble des deux semestres de 2013-2014, une cinquantaine d'étudiants (environ 3 % des effectifs) a abandonné la formation en ne se présentant pas à toutes les épreuves. Compte-tenu du nombre croissant d'inscrits et des capacités d'accueil, le dossier fourni indique que 100 étudiants supplémentaires (soit 150 étudiants au total représentant presque 10 % de l'effectif total) n'ont pas été autorisés à s'inscrire en S2 durant l'année 2014-2015, sans que les modalités/critères n'aient été décrits. Le devenir de ces étudiants semble être complexe car ils ne peuvent être accueillis par d'autres composantes de l'université en raison d'un calendrier trop tardif pour valider une inscription.</p>
<p>PILOTAGE DE LA FORMATION</p>	
<p>9- Equipe pédagogique et jurys</p>	<p>L'équipe pédagogique est composée de 87 enseignants dont 34 PU-PH (professeurs des universités-praticiens hospitaliers), 15 MCU-PH (maîtres de conférences des universités-praticiens hospitaliers), 10 PU et 21 MCU, 4 PH, un enseignant du 2nd degré, et deux enseignants non universitaires. Les CM sont dispensés par les PU-PH et les MCU-PH, les TD par les MCU-PH et les MCU. Cette composition témoigne d'une bonne complémentarité entre enseignants professionnels et académiques.</p> <p>En 2010, a été mis en place un comité de pilotage comprenant les responsables des trois UFR (Médecine et techniques médicales, Odontologie, Sciences pharmaceutiques et biologiques) et de l'Ecole de sages-femmes, des enseignants et un personnel administratif, dont le rôle était d'assurer l'ajustement de l'offre de formation (répartition des cours entre le S1 et le S2, équilibre CM/TD, absence de TD le vendredi après-midi, etc.).</p> <p>Depuis deux ans, ce comité de pilotage est remplacé par le jury de PACES. Il est présidé par l'un des deux responsables de la PACES et se compose d'enseignants responsables de disciplines de PACES et de représentants des quatre « composantes » du secteur santé ; on peut se demander pourquoi les cinq filières ne sont pas représentées. Le nombre de personnes constituant ce jury n'a pas été précisé. Outre la validation des classements à l'issue des délibérations des deux semestres, ce jury a également pour rôle la présentation d'un bilan des enseignements et des examens à mi-parcours et à la fin de l'année.</p> <p>Il n'est pas indiqué si un pré-jury est constitué et quel serait son rôle.</p>
<p>10- Conseil de perfectionnement</p>	<p>Le rôle de ce conseil de perfectionnement était assuré depuis 2010 par le comité de pilotage et est aujourd'hui remplacé par le jury de PACES, dont la composition et les rôles précis n'ont pas été très détaillés (<i>cf. supra</i>). Ceci laisse supposer qu'il n'existe pas à ce jour de véritable conseil de perfectionnement. Il serait souhaitable de dissocier les rôles de jury et de bilan, et de faire ce dernier en présence des étudiants, en collaboration avec une commission docimologique qui gagnerait à être créée.</p>
<p>11- Autoévaluation et évaluation des enseignements par les étudiants</p>	<p>Le dossier fourni n'est pas informatif quant à la mise en place de la procédure d'autoévaluation par l'établissement. Il est mentionné que le « pôle participe au GPO2 en créant un sous-groupe santé habilité à se prononcer sur la définition et l'organisation de la formation PACES ». Aucune donnée ne mentionne par exemple la date de mise en place de cette autoévaluation, ou les structures habilitées à sa réalisation.</p> <p>L'évaluation des enseignements de PACES par les étudiants est intervenue tardivement (depuis la rentrée universitaire 2014-2015), via la plateforme Moodle de l'Université de Nantes. Rien n'est dit sur la prise en compte de cette évaluation dans le processus d'amélioration de l'ensemble du dispositif PACES.</p>

FLUX D'ETUDIANTS ET EFFECTIFS DE LA PACES	
<p>12- Effectifs et résultats de la filière</p>	<p>Les informations disponibles dans le dossier fourni ne permettent pas d'apprécier les taux de redoublements ni leurs effets sur la réussite au concours. De même, on ne dispose d'aucune donnée sur le taux de réussite en fonction de l'origine géographique, de la nature du baccalauréat et de la mention obtenue.</p> <p>*** Filière sciences médicales 2014/2015 : 1048 inscrits/1518, 218 admis soit 20,8 % :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le flux d'étudiants est en progression depuis cinq ans mais l'augmentation est surtout observée sur les deux 1^{ères} années ; elle est plus modérée sur les deux dernières années. - Le pourcentage d'étudiants ayant obtenu 60 ECTS est en nette progression (+18,4 %) sur les deux dernières années. On ne dispose pas de données sur cinq ans. - Les taux de réussite au concours sur cinq ans sont en baisse mais ceci s'explique par l'augmentation du nombre d'inscrits alors que le <i>numerus clausus</i> est pratiquement constant sur les cinq ans. <p>*** Filière pharmacie 2014/2015 : 314 inscrits/1518, 102 admis soit 32,5 % :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le flux d'étudiants est en progression depuis cinq ans. L'augmentation est surtout observée sur les deux 1^{ères} années. Cependant, ce flux diminue de près de 5 % au cours des deux dernières années. - Le pourcentage d'étudiants ayant obtenu 60 ECTS est en nette progression (+19,6 %) sur les deux dernières années. On ne dispose pas de données sur cinq ans. - Les taux de réussite au concours sur cinq ans sont en baisse mais ceci s'explique par l'augmentation du nombre d'inscrits alors que le <i>numerus clausus</i> reste pratiquement constant sur cinq ans. <p>*** Filière odontologie 2014/2015 : 360 inscrits/1518, 39 admis soit 10,8 % :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le flux d'étudiants est en progression depuis cinq ans mais l'augmentation est surtout observée sur les deux 1^{ères} années. Cependant, comme pour la filière pharmacie, ce flux diminue de près de 5 % au cours des deux dernières années. - Le pourcentage d'étudiants ayant obtenu 60 ECTS est en nette progression sur les deux dernières années (+10,7 %). Nous ne disposons pas de données sur cinq ans. - Les taux de réussite au concours sur cinq ans sont relativement stables. <p>*** Filière maïeutique 2014/2015 : 272 inscrits/1518, 27 admis soit 9,9 % :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le flux d'étudiants est en progression depuis cinq ans mais stable sur les trois dernières années. - Le pourcentage d'étudiants ayant obtenu 60 ECTS est en nette progression sur les deux dernières années (+15,1 %). On ne dispose pas de données sur cinq ans. - Les taux de réussite au concours sur cinq ans sont en baisse mais stables sur les trois dernières années. <p>*** Filière kinésithérapie 2014/2015 : 593 inscrits/1518, 60 admis soit 10,11 %.</p>

Deuxième et troisième années

Synthèse de l'évaluation

Le but de l'offre de formation de la 2^{ème} et 3^{ème} années du DFG en sciences pharmaceutiques, correspondant avec la PACES au 1^{er} cycle des études pharmaceutiques, est de permettre l'acquisition progressive de connaissances scientifiques qui relèvent de domaines très variés, constituant les bases nécessaires pour la compréhension des disciplines davantage axées sur le médicament et autres produits de santé.

Le cursus est organisé sur deux ans, chaque année étant elle-même organisée en deux semestres, S3 et S4 pour la 2^{ème} année, S5 et S6 pour la 3^{ème}. Ce DFG est organisé selon un volume global respectif de 656 heures et 637 heures, avec

33 % et 26 % d'enseignement pratique, n'incluant pas la préparation à la vie professionnelle. Cette dernière compte 200 heures en 2^{ème} année (stage professionnel) et 45 heures en 3^{ème} année (stage d'application).

Afin de faire une « remise à niveau » après l'année de PACES, les trois 1^{ères} semaines du S3 sont consacrées à un apprentissage des gestes de base et des éléments de base pharmaceutique, essentiellement sous forme de TD (28 %) et de TP (57 %), représentant ¼ du volume horaire du S3 en présentiel ; cette formation tient lieu d'UE librement choisie du S3 mais obligatoire. Au S4, les étudiants suivent obligatoirement un enseignement en informatique permettant la validation du C2i (certificat informatique et internet) 1^{er} niveau.

A l'issue de la 3^{ème} année, les étudiants accèdent au Diplôme de formation approfondie (DFA) en sciences pharmaceutiques (d'une durée de deux ans), puis par l'intermédiaire d'un 3^{ème} cycle, au Diplôme d'Etat de docteur en pharmacie afin de s'orienter vers les métiers de la pharmacie exercés notamment en officine, en biologie médicale privée ou hospitalière, en industrie de santé, en pharmacie hospitalière ou en recherche. Une volonté affirmée d'information des étudiants sur les divers aspects de leur formation ainsi que des moyens conséquents ont été mis en place pour l'aide à la réussite, notamment pour les étudiants en difficulté. Les étudiants souhaitant s'orienter vers la recherche bénéficient de passerelles et de la mutualisation d'UE pour valider en parallèle une 1^{ère} année de master (M1, mention *Biologie santé*). Bien que l'ouverture à l'international soit une priorité affichée de l'Université de Nantes et de l'UFR des sciences pharmaceutiques et biologiques, avec des efforts réellement consacrés, les échanges en mobilité entrante ou sortante peinent encore à se développer.

Le dossier fourni aurait gagné en précision si certaines données avaient été apportées, comme par exemple les modalités de compensation des UE et les notes éliminatoires, la constitution des jurys, la mobilité entrante d'étudiants étrangers, les modalités d'accueil des étudiants en situation particulière (handicap par exemple) et le taux de redoublement sur la dernière année universitaire 2014-2015. Concernant ce dernier point, on relève une part croissante de redoublants dans les deux années du DFG.

Points forts :

- Progressivité sur les deux années, allant d'enseignements disciplinaires à des enseignements coordonnés transversaux.
- Professionnalisation via les stages obligatoires en officine et des stages optionnels proposés en recherche.
- Dispositifs et moyens mis en place pour l'information et la réussite des étudiants.
- Mutualisation d'UE avec le master Biologie santé permettant la validation du M1.

Points faibles :

- Dossier insuffisamment renseigné.
- Proportion de redoublants en nette augmentation.
- Ouverture à l'international encore limitée.

Conclusions :

La formation apparaît bien structurée, avec une répartition équilibrée des enseignements théoriques et pratiques, voire professionnalisants au travers des stages, entre la 2^{ème} et la 3^{ème} année et les différents semestres. Les étudiants sont bien informés et bénéficient de moyens importants pour l'aide à la réussite ; une orientation vers la recherche est rendue possible grâce à des passerelles et la validation d'un M1.

Le pilotage semble satisfaisant, même s'il apparaît urgent pour cette formation de renseigner l'autoévaluation et de constituer un conseil de perfectionnement associant des intervenants extérieurs du monde professionnel.

Malgré des moyens mis en place, comme une remise à niveau positionnée en tout début de S3 ou encore le suivi des étudiants en difficulté, l'augmentation constatée du taux de redoublement doit interroger les responsables de la formation. Cette élévation pourrait refléter encore quelques lacunes dans le dispositif : dettes pouvant aller jusqu'à quatre UE qui mettent les étudiants en difficulté lors du passage dans l'année supérieure, non-identification d'étudiants en difficulté, mauvais choix de la filière pharmacie (malgré un fort coefficient affecté aux UE spécifiques de la filière pharmacie).

L'ouverture à l'international mériterait quant à elle d'être renforcée. Globalement, le diplôme paraît en lien avec ce qui est attendu d'une formation aux métiers de la pharmacie. Quelques aménagements doivent permettre d'ouvrir plus encore sur le monde extérieur (y compris les autres facultés de pharmacie à proximité) et d'intégrer de manière plus marquée les étudiants en tant que force de proposition.

Enfin, il est regrettable que le dossier fourni manque d'informations descriptives et d'analyses qui auraient permis d'apprécier plus finement la formation.

Analyse

OBJECTIFS ET MODALITES PEDAGOGIQUES	
<p>1- Structure générale et modalités pédagogiques</p>	<p>En 2^{ème} année, l'organigramme de la formation présenté en annexe du dossier fourni mentionne l'existence de six UE obligatoires au S3 validant 29 ECTS, alors que le S4 compte huit UE obligatoires (27 ECTS), une UE optionnelle à choisir parmi quatre proposées (3 ECTS) et un stage officinal d'initiation (2 ECTS). A noter que le total fait 32 ECTS au S4 au lieu des 29 ECTS mentionnés dans le dossier.</p> <p>Les deux semestres de la 3^{ème} année s'articulent autour de cinq (en S5) ou six (en S6) UE obligatoires (27 ECTS) et d'une UE optionnelle (à choisir parmi six, 3 ECTS). Parmi les UE optionnelles, dites de pré-orientation professionnelle, il est proposé notamment une UE « Master 1 en biologie santé », une UE « Stage d'initiation à la recherche », une UE « Tutorat formation à l'oral et à la formation » pour la PACES, et plus récemment une UE pratique intitulée « English in the lab » impliquant des enseignants de différentes disciplines ayant suivi une formation spécifique en langue.</p> <p>Dans le dossier fourni, il est précisé que les étudiants suivent la formation pour valider l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence (1^{er} et 2^{ème} niveaux), mais celle-ci n'apparaît pas dans l'organigramme des 2^{ème} et 3^{ème} années.</p> <p>Les enseignements ont lieu classiquement sous forme de CM, TD et TP. En S6, les CM ont lieu sous forme d'enseignements coordonnés, regroupant plusieurs disciplines autour d'un même thème (gastroentérologie, médicaments des infections et des parasitoses, etc.).</p> <p>La validation des UE se fait sous forme d'épreuves écrites et/ou orales à la fin de chaque semestre et pour certaines UE sous forme de contrôles continus réalisés via la plateforme Madoc. L'existence de modalités de compensation entre UE ou de notes éliminatoires n'est pas précisée. En revanche, la possibilité d'une dette, pouvant aller jusqu'à quatre UE non validées (qui sera réduite à deux UE à la rentrée 2015), est autorisée pour un passage en 3^{ème} année ; l'étudiant devra obtenir une note supérieure ou égale à 10/20 dans chacune de ces UE pour les valider avant la fin du S6.</p> <p>Les étudiants peuvent mettre en application leurs connaissances au cours de deux stages obligatoires en officine positionnés en S4 (six semaines pour valider deux ECTS, <i>cf. supra</i>) et en S6 (une semaine), et pour lesquels une évaluation écrite (rapport de stage) et orale (uniquement pour le stage de S6) sont réalisées. La possibilité est également offerte aux étudiants de réaliser un stage d'initiation à la recherche dès le S4 dans un laboratoire.</p> <p>Les étudiants ont à leur disposition divers outils technologiques (numériques : matériel informatique, plateforme Madoc ; deux laboratoires de langues, etc.) ainsi que des matériels de simulation avec une pharmacie expérimentale.</p>
<p>2- Dispositifs particuliers</p>	<p>Il existe des mutualisations avec le M1 de la mention <i>Biologie santé</i> puisque les étudiants souhaitant s'orienter vers une carrière recherche ont la possibilité d'obtenir ce diplôme à la fin de leur 4^{ème} année d'études en validant une UE au S4, une UE au S5 et en réalisant un stage d'initiation recherche d'une durée d'un mois leur donnant l'équivalence d'un stage TER (travail d'étude et de recherche).</p> <p>Diverses possibilités sont offertes aux étudiants pour l'acquisition de compétences complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la possibilité de valider un M1 pour les étudiants souhaitant s'orienter vers des carrières en recherche (<i>cf. supra</i>) ; - la maîtrise de la langue anglaise qui s'opère via la mise en place d'UE obligatoires (30 heures en 2^{ème} et 3^{ème} années) mais aussi d'UE optionnelles très orientées sur le médicament pour les étudiants se destinant à des carrières en recherche et/ou industrie (à noter qu'une UE d'espagnol est également proposée au sein de la formation) ;

	<p>- l'octroi d'un « bonus » de 10 points maximum sur le total du S4 ou du S6 pour des étudiants participant à des actions dans divers domaines (sportif, associatif, stage de recherche, etc.).</p> <p>Le dossier fourni précise que la quasi-totalité des étudiants de ce DFG ont suivi la PACES nantaise puisque, sur les trois dernières années, les passerelles entrantes ne concernent que 0,5 % des effectifs.</p> <p>Les étudiants titulaires d'un master (entrée en 2^{ème} année du DFG), d'un diplôme d'ingénieur ou d'un doctorat (entrée en 3^{ème} année du DFG) sont recrutés sur dossier et après entretien. Les modalités d'accueil des étudiants en situation particulière (situation de handicap, etc.) n'ont pas été détaillées.</p>
<p>DISPOSITIFS D'AIDE A LA REUSSITE</p>	
<p>3- Dispositifs en place</p>	<p>Plusieurs dispositifs ont été mis en place afin que les étudiants puissent bénéficier d'un maximum d'informations (organisation de l'année, contenu des programmes, validation des UE, etc.) sur leur formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - journée de convivialité « hors les murs » de l'UFR pour tous les étudiants admis en 2^{ème} année à l'issue de la PACES ; - désignation par le doyen de responsables d'année et de coordinateurs de semestres pour les TD et TP ; - accès à la plateforme Madoc pour mise à disposition des supports de cours, des maquettes pédagogiques, des emplois du temps, des carnets de notes, etc. <p>L'aide à la réussite des étudiants se traduit par diverses actions concernant la pédagogie avec la mise en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une UE « Apprentissage des bases pharmaceutiques » au début du S3 permettant une remise à niveau des étudiants issus de la PACES ; - de TD spécifiques réalisés en 3^{ème} année pour les étudiants ayant une dette ; - d'une UE obligatoire proposée en S6 avec des présentations des divers métiers par des professionnels et la réalisation d'un travail écrit et oral afin d'aider les étudiants à affiner leur choix de carrière dans l'un des trois parcours de la pharmacie. <p>Un suivi personnalisé des étudiants en difficulté est également assuré, lors de réunions régulières avec les responsables de la formation (responsables d'année, vice-doyen à la pédagogie, doyen). Des TD complémentaires ont été mis en place dans des disciplines considérées comme étant « difficiles ».</p>
<p>4- Ouverture à l'international</p>	<p>La faculté des sciences pharmaceutiques et biologiques a une volonté d'ouverture à l'international se traduisant par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'affectation de personnels spécifiquement dédiés aux relations internationales (une correspondante administrative et deux enseignants-chercheurs) ; - un site web traduit en anglais pour les cours proposés, des vidéos de témoignages d'étudiants, etc. ; - une volonté de suivi pour les étudiants en mobilité entrante et sortante ; - une dizaine d'accords ERASMUS effectifs avec l'Espagne mais aussi l'Italie, l'Allemagne, l'Autriche et le Pays de Galles. <p>Pour autant sur les années 2012-2013 et 2013-2014, seuls trois étudiants nantais ont réalisé leur 3^{ème} année à l'étranger. Ils ont le choix des enseignements qu'ils souhaitent suivre dans ceux proposés par l'université d'accueil après validation par l'enseignant responsable.</p> <p>Les étudiants étrangers ont des aménagements pour leur permettre de suivre des enseignements de leur choix à l'Université de Nantes. Leur accueil se fait en liaison avec des associations étudiantes. Il est dommage que le dossier fourni n'ait pas renseigné de manière chiffrée la mobilité internationale entrante.</p>

PILOTAGE DE LA FORMATION	
<p>5- Eléments du pilotage</p>	<p>L'équipe pédagogique est forte de 57 enseignants, dont un quart (26 %) ont des fonctions hospitalières.</p> <p>Il existe deux niveaux d'équipes pédagogiques assurant le pilotage de la formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une 1^{ère} équipe constituée du vice-doyen à la pédagogie, du responsable d'année et des coordinateurs de semestre qui constitue un véritable relais tout au long de l'année auprès des étudiants et qui assure, entre autres, l'organisation et la bonne coordination des enseignements ; . une 2^{ème} structure, appelée conseil de la formation et de la pédagogie (CFP), qui se réunit une fois par mois (une fois toutes les six semaines selon l'université), composé du doyen, du vice-doyen, des enseignants, des étudiants élus et de la responsable de la scolarité et des TICE, dont le rôle est plutôt de veiller à l'ajustement des contenus des maquettes. Les missions du CFP pourraient être assimilées à celles d'un conseil de perfectionnement, si ce n'est que l'on ne sait pas si des intervenants issus du monde professionnel sont représentés. <p>Aucune information n'est disponible sur la constitution des jurys, si ce n'est que celui-ci est présidé par le responsable d'année.</p> <p>La possibilité d'évaluer les enseignements (les stages ne semblent pas être pris en compte) de manière anonyme via la plateforme numérique est offerte aux étudiants mais n'est pas rendue obligatoire. Il est mentionné que les résultats sont analysés par l'équipe de pilotage avant d'être restitués aux étudiants, ceci dans le but de conduire à d'éventuelles modifications des programmes. Cependant, on ne sait pas si cela a conduit effectivement à de tels ajustements à ce jour, ni la part d'étudiants qui répondent à ce questionnaire.</p> <p>La mise en œuvre de l'autoévaluation de la formation au niveau de l'établissement n'a pas été renseignée.</p>
BILAN DES EFFECTIFS ET DU SUIVI DES ETUDIANTS	
<p>6- Effectifs et suivi</p>	<p>Depuis cinq ans, on assiste à une augmentation du nombre d'étudiants inscrits au sein de ce DFG sciences pharmaceutiques, et ce malgré un <i>numerus clausus</i> limitant l'accès en 2^{ème} année. Ceci s'explique par une part croissante de redoublements constatés dans les deux années.</p> <p>Le dossier fourni mentionne une proportion de redoublements d'environ 9 % des effectifs de 2^{ème} année alors que le tableau en annexe du dossier affiche un taux avoisinant les 15 % sur les années 2012-2013 et 2013-2014 (les chiffres de l'année 2014-2015 n'ont pas été donnés). Parmi les étudiants admis en 3^{ème} année, plus d'un tiers (37 %) a encore une dette sur l'année de formation précédente.</p> <p>Les chiffres fournis en annexe sur la 3^{ème} année passent de 5 % de redoublants en 2012-2013 à 20 % en 2013-2014 pour un total annoncé dans le dossier de 9 %.</p> <p>En 2^{ème} année, le tableau en annexe du dossier ne recense pas d'étudiants qui sortent de la filière pour intégrer une autre formation. Le dossier précise toutefois que 3 % des effectifs se réorientent, vraisemblablement après la 3^{ème} année.</p> <p>Le nombre d'étudiants (cinq) recrutés par passerelles entrantes représente 0,5 % de l'effectif total.</p>

Observations de l'établissement



UNIVERSITÉ DE NANTES

Nantes, le 30 mai 2016

Haut Conseil de l'Evaluation de la
Recherche et de l'Enseignement Supérieur

Suivi par : Soizic GOURDEN
Direction des Etudes et de la Vie Universitaire
Soizic.gourden@univ-nantes.fr
+33 (0) 240998407

Objet: Retour sur le rapport d'évaluation du Grade Licence : DFGSP

L'université de Nantes remercie l'HCERES et l'ensemble des évaluateurs pour le travail qu'ils ont réalisé. Les remarques et recommandations seront d'une aide précieuse dans le cadre de la mise en œuvre de la future offre de formation de l'Université de Nantes.

Vous trouverez ci-après les réponses des responsables de formations ou de composante aux interrogations formulées dans les rapports et les commentaires sur les recommandations communiquées.

En vous remerciant pour l'attention que vous porterez à ces retours, je vous prie de croire en l'assurance de ma considération la meilleure.

Pour le Président et par délégation,

Le Vice-Président Formation et Vie
Universitaire

Dominique AVERTY



Éléments de réponse aux rapports d'évaluation de l'HCERES

Identification de la formation :

Champ de formation	SANTE
Type (Licence, LP, Master)	Grade de licence
Intitulé du diplôme	DFGSP
Responsable de la formation	FERRE Virginie

Observations :

Il semble important de préciser que c'est la première fois que l'évaluation des formations en pharmacie est faite et que la mise en place de la réforme des études est très récente ce qui ne permet pas d'avoir un recul suffisant pour argumenter tous les items avec précision. De plus, le schéma des études n'est pas totalement compatible avec le schéma LMD et les documents ne sont pas toujours bien adaptés. Enfin, nos études ne s'arrêtent pas à la fin du L (DFGSP) ni à la fin du M (DFASP), il y a un troisième cycle court ou long et c'est à partir de là que l'on regarde le devenir des étudiants.

✓ Dossier insuffisamment renseigné :

- Modalités de compensation des UE et les notes éliminatoires :

Pour valider le DFGSP2, il faut valider les deux semestres 3 et 4, le stage d'initiation et le C2I. Une validation par compensation entre les deux semestres S3 et S4 est possible sous réserve d'un total général S3 + S4 égal ou supérieur à 10/20 sans aucune note d'UE inférieure à 8/20.

Pour valider le DFGSP3, il faut valider les semestres 5 et 6 ainsi que le stage d'application. La compensation entre les deux semestres est possible sous réserve d'un total général S5 + S6 égal ou supérieur à 10/20 sans aucune note d'UE inférieure à 8/20.

Un semestre est validé dès lors que chacune des UE qui le compose est validée (moyenne d'UE égale ou supérieure à 10/20) ou par compensation entre les UE si le total général du semestre est égal ou supérieur à 10/20 et si aucune note d'UE n'est inférieure à 08/20. En cas d'ajournement à un semestre, les étudiants seront convoqués en 2^{ème} session à l'intégralité des épreuves composant les UE pour lesquelles ils n'ont pas obtenu la moyenne. Les notes d'UE supérieures à 10/20 sont définitivement capitalisées.

Pour les étudiants ajournés à l'issue des examens de fin de 2^{ème} Année de DFGSP, mais ayant validé au moins 70% du nombre des UE (soit au moins 11 UE/15 UE) et effectué le stage officinal d'initiation sont autorisés à s'inscrire en 3^{ème} Année du Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques. Ils devront dans ce cas valider avant la fin du S6 chacune des UE manquantes en obtenant aux épreuves théoriques des semestres 3 ou 4 auxquelles ils seront convoqués une note égale ou supérieure à 10/20.

- **Constitution des jurys de délibération :**

Les jurys de délibérations sont constitués d'un président de jury (responsable de l'année), d'un vice-président (coordinateur de semestre), du doyen, du vice-doyen à la pédagogie, des responsables des UE et des Eléments Constitutifs (EC) et depuis l'année 2015-2016 d'un membre extérieur qualifié (un professionnel libéral ou hospitalier).

- **Modalités d'accueil des étudiants en situation particulière :**

L'accès aux différents sites de formations a été rendu possible aux personnes à mobilité réduite (rampe d'accès, ascenseur, ouverture de porte, place réservée). Il existe des dispositifs mis en place avec le relais handicap pour d'autres situations de handicap (compatible avec les objectifs de la formation) comme les malentendants : un dispositif spécifique d'amplification est porté par l'enseignant durant son cours. Pour les examens des majorations de temps d'épreuve et/ou des aides techniques ou humaines sont accordées (sur avis du médecin du SUMPPS) et généralement les étudiants composent dans une salle à part.

- **Conseil de perfectionnement :**

Un conseil de perfectionnement a été mis en place pour le parcours Officine. Il est composé de 24 membres dont 1 président qui est un professionnel (pharmacien d'officine), des enseignants de l'UFR impliqués dans les enseignements aux différents niveaux (du DFGSP2 jusqu'à la 6^{ème} année), des professionnels (pharmaciens d'officine, hospitaliers, représentant du CROP, représentant de l'association des maîtres de stage, représentant du syndicat) et d'étudiants représentants des différents niveaux (du DFGSP2 à la 6^{ème} année). Ce conseil se réunit une fois par an et établit un lien entre le monde professionnel et les enseignants. Il fait un bilan des compétences acquises sur l'ensemble du cursus (du DFGSP à la 6^{ème} année) et vérifie l'adéquation entre les études et la réalité professionnelle afin de faire évoluer le contenu et l'organisation des enseignements. Un conseil de perfectionnement sera mis en place pour le parcours Industrie-Recherche pour l'année 2016-2017.

- **Nombre ECTS :**

La 2^{ème} année du DFGSP se décompose en 2 semestres de 29 ECTS chacun, avec en S3 six UE obligatoires pour 29 ECTS et en S4 huit UE obligatoires pour 26 ECTS (pour l'UE communication il y a 5 ECTS au lieu des 6 indiqués dans le tableau) et une UE de choix de 3 ECTS soit un total également de 29 ECTS. A cela se rajoutent 2 ECTS pour le stage d'initiation ce qui correspond bien à un total de 60 ECTS sur l'année.

- **Autoévaluation des enseignements :**

Avec la mise en place de la réforme des études de pharmacie des autoévaluations par les étudiants ont été réalisées et ont amené quelques modifications ou compléments d'enseignement. Par exemple, suite à une autoévaluation en DFGSP3, une demande de la part des étudiants de renforcer l'anglais scientifique a été suivie avec la mise en place d'une UE de choix de TP en anglais « English in the Lab ». Le taux de participation à nos questionnaires anonymes disponibles sur la plateforme d'enseignement se situe généralement entre 25 et 55%. Le taux de satisfaction des étudiants varie de 66% à 100% en fonction des UE.

✓ **Proportion de redoublants en nette augmentation :**

Taux de redoublement 2014-2015 : En DFGSP2 : 11 redoublants sur 104 inscrits (10.5%) et en DFGSP3 : 29 redoublants sur 126 inscrits (23%).

Des dispositions ont été prises pour l'année 2015-2016 sur les conditions de validation de l'année de DFGSP2 et, suite à une enquête menée auprès des étudiants. Il est bien ressorti que la possibilité de passer dans l'année de DFGSP3 avec 4 UE en dette à valider avec une moyenne de 10/20 met les étudiants en difficulté. Aussi, une diminution du nombre d'UE en dette (15% du total des coefficients ce qui représente 2 UE à fort coefficient maximum) et une compensation possible (si aucune moyenne d'UE n'est inférieure à 8/20) entre les UE pour les étudiants endettés ont été mis en place. De plus, la période d'examen a été déplacée pour laisser plus de temps pour les révisions en DFGSP2. Les étudiants endettés sont suivis avec des rencontres avec le responsable d'année à la fin de chaque semestre pour identifier les difficultés.

Enfin, une initiative de tutorat a été mise en place pour l'année 2015-2016 en DFGSP2. Elle concerne les disciplines pour lesquelles les étudiants ont des difficultés. C'est encore trop récent pour en mesurer les bénéfices mais les retours des étudiants semblent positifs.

✓ **Ouverture à l'international encore limitée :**

Concernant la mobilité sortante en DFGSP : la structuration des études, et en particulier la PACES, rendent impossibles les mobilités en DFGSP2 (préparation des échanges non envisageable au cours de l'année de PACES). La non harmonisation des programmes des études au niveau européen rend très difficile l'organisation des mobilités. En particulier, l'existence d'enseignements pluridisciplinaires intégrés dans notre cursus dès le DFGSP3 rend difficile l'établissement des équivalences (ces modules intégrés n'existent pas dans les facultés partenaires). Par ailleurs, il existe des différences de calendrier très importantes entre les facultés de Pharmacie européennes. Alors même que notre année universitaire commence au 1^{er} Septembre, certaines de nos facultés partenaires ont leur seconde session en Septembre. Par ailleurs, nous n'avons pas de stage prévu dans la maquette en DFGSP suffisamment long pour permettre une mobilité à l'étranger.

C'est pourquoi, nous avons choisi de **privilégier les mobilités en DFASP**, en particulier sous forme de stages hospitaliers et industriels.

Malgré cela, nous offrons la possibilité à quelques étudiants très motivés et non endettés de partir réaliser une année entière à l'étranger en DFGSP3. Deux étudiants étudient pour l'année 2015-2016 à Valence.

Concernant la mobilité entrante, celle-ci est peu visible en DFGSP, car la majorité des étudiants entrants sont inscrits en DFASP1. Comme précisé dans le document, nous aménageons des programmes spécifiques d'équivalence pour ces étudiants ERASMUS, qui suivent souvent des cours en DFASP **et** en DFGSP, l'organisation des programmes étant très différente dans les facultés européennes. Pour l'année 2015-2016, 7 étudiants ERASMUS étaient inscrits dans notre faculté (Hors stages). Une seule a suivi des cours en DFGSP3 uniquement. Les autres ont été inscrits en DFASP1, mais ont aussi suivi des enseignements en DFGSP2 et 3.

Le nombre d'étudiants entrants hors stage a varié de 2 à 11 au cours des 5 dernières années. Après une baisse entre 2013 et 2015, attribuée aux difficultés financières des pays concernés, celle-ci semble à nouveau à la hausse.



Éléments de réponse aux rapports d'évaluation de l'HCERES

Identification de la formation :

Champ de formation	Santé
Type (Licence, LP, Master)	Diplôme de formation générale en sciences médicales
Intitulé du diplôme	PACES
Responsable de la formation	M Denis – A Hamel

Observations :

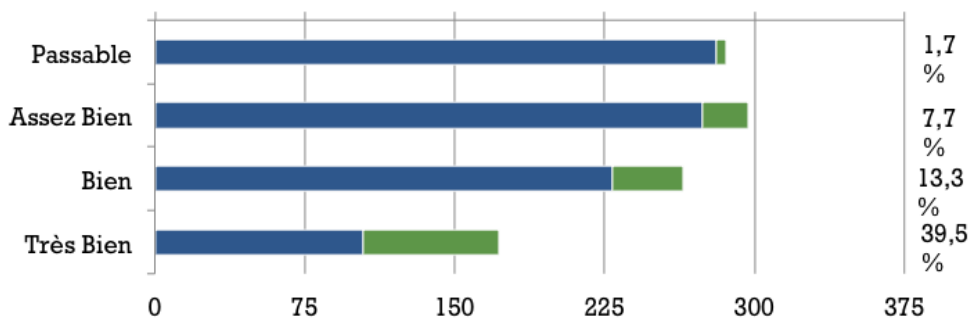
Données manquantes sur les résultats des étudiants en fonction du baccalauréat et de la mention, du nombre de filières choisies, du redoublement, ...

Ces données non pas été intégrées au dossier initial, mais elles existent et sont présentées lors des différentes réunions organisées avec les étudiants (réunion de pré-rentrée, réunion de rentrée du second semestre, journées portes ouvertes, ...).

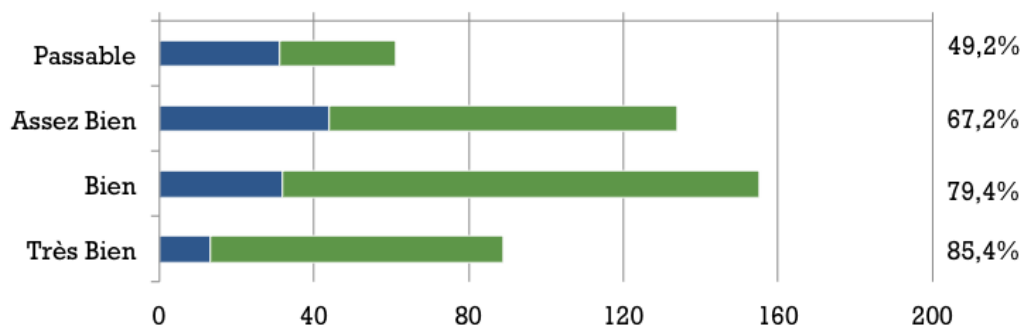
A titre d'exemple, voici des données correspondant à l'année 2014-2015.

	Série S	Autres séries	Equiv. bac
Primants Inscrits	1020 (95%)	39 (3,6%)	14 (1,3%)
Primants Reçus	131 (99,3%)	0 (0%)	1 (0,7%)

Importance de la série du bac sur la réussite au concours pour les étudiants primants



Importance de la mention obtenue au bac sur la réussite au concours pour les étudiants primants
Bleu : étudiants non reçus; Vert : étudiants reçus



*Importance de la mention obtenue au bac sur la réussite au concours pour les étudiants redoublants
Bleu : étudiants non reçus; Vert : étudiants reçus*

Suivi très limité des étudiants en situation d'échec

En cours d'année, les étudiants qui présentent des difficultés sont reçus par un enseignant / responsable de la PACES (F Nazih, A Hamel, M Denis). Cet enseignant donne des conseils, et remonte les informations aux responsables de l'année.

A la fin du S1, les étudiants qui le souhaitent peuvent prendre rendez-vous avec un des enseignants. Cet échange est l'occasion de faire un bilan sur le semestre passé et de donner aux étudiants des conseils concernant le choix des filières. Ceux qui ne sont pas autorisés à poursuivre s'informent sur les possibilités de réorientation.

A la fin du S2, nous recevons également les étudiants qui sont classés en rang utile et souhaitent des conseils de choix. Des conseils de réorientation peuvent être données à cette occasion.

Mais comme cela est indiqué dans l'évaluation, les possibilités de réorientation sont encore trop limitées. La mise en place d'un semestre « rebond » est régulièrement évoquée. Mais nous sommes rapidement confrontés à des difficultés d'organisation (pratiques et notamment financières).

Nous sommes également à la recherche d'établissements afin de mettre en place des passerelles. Cette année, l'école Polytech Nantes a accepté de prendre 30 étudiants reçus-collés. C'est une étape dans notre processus. Mais les solutions sont peu nombreuses.

Afin de trouver des solutions pour étendre notre offre, nous envisageons de nous réunir avec les universités voisines pour un partage d'idées (Rennes et Tours par exemple, Angers étant en phase d'expérimentation).

Le suivi des étudiants ayant quitté l'université est difficile à envisager. Mais pour ceux qui sont réorientés en interne, nous allons réfléchir à la mise en place d'un système permettant de collecter les informations sur leur devenir.

De même, nous allons procéder à l'évaluation des résultats des étudiants :

- Autorisés à tripler (dérogation)
- Autorisés à se réinscrire après obtention de 60 ECTS

Absence d'un réel conseil de perfectionnement

Ce conseil a fonctionné pendant les premières années de la PACES. Nous allons le remettre en place. Une première réunion va être programmée pour le début du mois de juillet. Les responsables des différentes UEs seront conviés. Les résultats de l'année seront analysés. Nous échangerons sur les difficultés rencontrées pendant l'année, et les évolutions souhaitées pour l'année à venir seront discutées.

Evaluation des enseignants par les étudiants

Ces évaluations sont réalisées dans les années suivantes, mais rien n'a encore été mis en place en PACES. Nous allons nous inspirer de ce qui est fait dans les années suivantes pour mettre en place un système d'évaluation des enseignants en PACES. Deux sessions sont à prévoir (S1 et S2), réalisées entre la fin des cours et les épreuves du concours. La restitution de ces évaluations sera faite lors du conseil de perfectionnement.